MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49
Télécopie : 03.21.47.24.20

Bureaux ouverts : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 & de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du maire

La Maire de la commune de TINCQUES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5211-9-2,

- VU la délibération en date du 10 avril 2026 relative à l'élection du président de la communauté de communes des campagnes de l'Artois,

- VU l'arrêté préfectoral arrêtant les statuts de la communauté de communes des campagnes de l'Artois ayant son siège à AVESNES-LE-COMTE (62810), hôtel communautaire, 1050 avenue François Mitterrand,

- CONSIDÉRANT les compétences exercées par la communauté de communes des campagnes de l'Artois,

- CONSIDÉRANT que, suite à l'élection communautaire du 10 avril 2026, et sans décision contraire, la nouvelle mandature s'engage avec le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires vers le président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Il est fait **opposition au transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale de la maire** vers le président de la communauté de communes des campagnes de l'Artois, en matière :

- De publicité, d'enseignes et de préenseignes
- De mise en sécurité des bâtiments
- D'habitat indigne

ARTICLE 2 – une copie du présent arrêté sera notifié au président de ladite communauté, et transmis au représentant de l'Etat.

TINCQUES, le 5 octobre 2026

MAIRIE DE TINCQUES
Pas-de-Calais

Julie THÉRET
Maire de TINCQUES

Acte à classer

2026-01

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-26T17-00-13.00 (MI273420767)

Identifiant unique de l'acte : 062-216208207-20261005-2026-01-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale de la maire

Date de décision : 05/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Opposition de transfert automatique des pouvoirs de police du maire.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **26/10/26** à **17:00**	Par **LEFEBVRE Gilles**
Transmis	Date **26/10/26** à **17:00**	Par **LEFEBVRE Gilles**
Accusé de réception	Date **26/10/26** à **17:06**	

Arrêté rendu exécutoire le 27 octobre 2026,
après publication et télétransmission en préfecture
du Pas-de-Calais le 26 octobre 2026.

Pour la maire empêchée,
l'adjointe déléguée,
Stéphanie HOGUET

MAIRIE DE TINCQUES Pas-de-Calais